

INTERPELLATION

Auteur	PLR, par Christophe Claivaz
Objet	Utilisation de l'application e-vendanges: comme un goût de bouchon pour nos encaveurs!
Date	13.11.2018
Numéro	3.0429

Le domaine de la viticulture est certainement actuellement la branche de notre économie la plus surveillée et soumise à une quantité de contrôles. Si ces contrôles se sont montrés efficaces et sont compréhensibles pour renforcer la position des entreprises travaillant correctement par rapport aux mauvais élèves, et au vu des affaires récentes qu'il est inutile ici de citer, ils ne doivent pas faire du vigneron encaveur un esclave d'une bureaucratie écrasante et redondante.

En supplément de ces contrôles et des annonces des vendanges selon les procédures en cours, l'obligation a été faite cette année aux encaveurs d'utiliser le logiciel e-vendanges sous peine de frais administratifs supplémentaires.

Or il s'avère que ce logiciel n'est absolument pas performant, tourne au ralenti et n'est pas convivial dans son utilisation (parcelles saisies par un numéro et non en fonction du lieu, du propriétaire ou de l'encépagement). Pour une cave de grandeur moyenne ces saisies allongent la journée de l'encaveur de 1h à 1h30, en raison de la lenteur excessive de la saisie de la correspondance entre un apport et un acquit.

Le service de l'agriculture reconnaît lui-même que le logiciel pose problème et que le service de l'informatique travaille pour en améliorer la performance.

De plus ce logiciel ne constitue pas en une application à télécharger, à compléter jusqu'au terme des vendanges puis à soumettre aux services concernés pour contrôles et justificatifs, mais est en ligne et accessible via un login particulier délivré à chaque encaveur.

La visibilité des données est possible en tout temps par les collaborateurs du service (confirmé lors de demandes d'aides de la part des encaveurs, prise à distance du poste). Ces données sont aussi à disposition du service cantonal des contributions. D'où se pose automatiquement la question de la protection des données et du niveau d'accessibilité par les différents services de l'Etat sur une activité économique. Quels sont les niveaux de confidentialité et de sécurité informatique?

Conclusion

Le PLR demande au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes:

- Pourquoi la déclaration des vendanges par le biais de journaux de caves retraçant les apports en fonction des acquits, tenus comme par le passé sur Excel, et soumis aux organismes de contrôles aux termes des vendanges, n'est-il plus suffisant aux yeux du service?
- Comment justifier l'obligation faite aux viticulteurs d'utiliser un logiciel aussi peu performant et contraignant?
- Pourquoi le service n'a pas retardé l'obligation d'utiliser e-vendanges jusqu'au terme de la validation de la performance du logiciel?
- Est-ce que ce logiciel a été développé uniquement en Valais ? si oui quels sont les montants investis à ce jour dans ce projet?
- Est-ce que des encaveurs ont participé à la phase de conception et de tests de l'application? si non, pourquoi?
- Pourquoi ne pas avoir acheté un logiciel performant utilisé dans d'autres régions viticoles?
- Pourquoi ne pas avoir opté pour une application téléchargeable plutôt qu'un outil en ligne?
- Quel est le degré de sécurité informatique et de confidentialité de cette application?
- Le préposé à la protection des données a-t-il été consulté avant la mise en ligne? si oui, valide-t-il la sécurité des informations saisies? si non, pourquoi?
- Quelles sont les personnes, au niveau des services de l'Etat, qui peuvent avoir accès aux données saisies par les viticulteurs sur e-vendanges?
- Quelles sont les perspectives de l'utilisation de cette application, au niveau fiabilité et délais pour la rendre obligatoire à l'utilisation?
- Quels sont encore les coûts à engager pour l'amélioration de cette application?